

**Maître d'ouvrage : CC du Grand Saint-Emilionnais (33)**

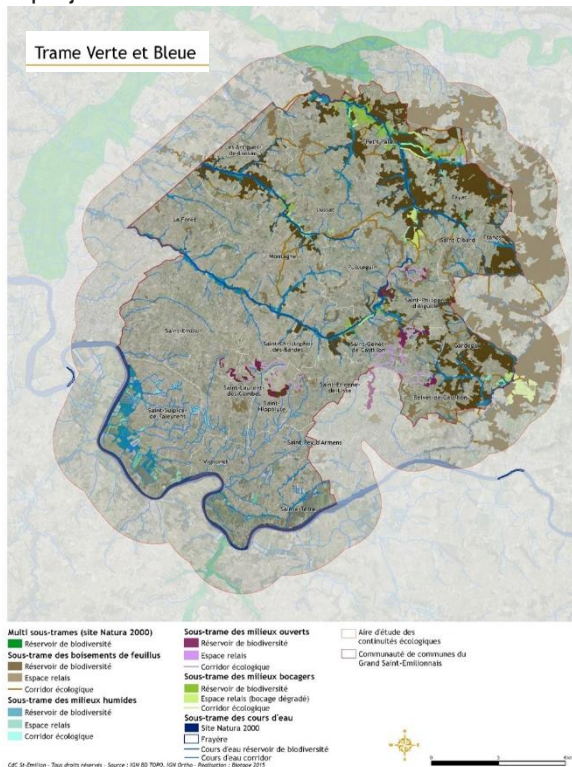
**Mission : Etat Initial de l'Environnement et Evaluation Environnementale du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)**

**Equipe EIE/EE :** METROPOLIS, atelier d'urbanisme (mandataire) / BIOTOPE, environnement / F. CHARLOT, paysage / Le Maire Phosphore, architecte / CODE, économie déplacement

**Calendrier :** Approbation Février 2018

Le Grand Saint-Emilionnais renvoie l'image presque « archétypale » d'un territoire où la viticulture tisse la trame de fond de son identité environnementale et paysagère. Pour autant, le jeu du relief, la présence de nombreux cours d'eau et de l'émblématique Dordogne, les milieux prairiaux et massifs boisés... sont autant d'éléments qui diversifient le système éco-paysager local et génèrent un cadre de vie de grande qualité. Leur préservation à long terme est donc un enjeu majeur du PLUi.

L'adéquation avec les ressources (notamment AEP), la pacification des interactions futures entre les espaces productifs et urbains, la prise en compte des risques naturels présents, l'anticipation des conséquences attendues du changement climatique... ont également trouvé écho dans ce projet de territoire à 22 communes.



Pour répondre à ces grands défis de Développement Durable, et s'inscrire dans les lignes directrices impulsées notamment par le SCOT du Grand Libournais, le Grand Saint-Emilionnais s'est engagé pleinement dans un processus d'évaluation environnemental *in itinere*, qui a permis notamment de :

- préserver la Trame Verte et Bleue du territoire et œuvrer à la lutte contre l'érosion de la biodiversité, tout en répondant aux logiques de continuités écologiques SCOT (et au-delà-régionales, via le SRCE);
- maintenir la qualité du grand paysage et les points de vue, et (re)travailler les lisères urbaines des bourgs ;
- renforcer la place de la nature ordinaire (voire patrimoniale) dans les nouvelles opérations d'aménagement ;
- promouvoir un développement compatible avec les ressources ;
- développer une politique de mobilités douces ;
- ne pas soumettre la population aux risques, en évitant de créer de nouvelles zones à enjeu.

Pour concevoir ce projet territorial, de nombreuses réunions et d'importantes campagnes de terrain ont été menées en phase règlementaire (écologues, paysagiste, architecte...). Le premier PLUi du Grand Saint-Emilionnais est le fruit d'une forte collaboration entre l'équipe-projet et le maître d'ouvrage. Fort de ce travail, il met en place des bases solides pour permettre un développement qui fait de l'environnement non pas une « contrainte », mais un moteur à part entière de sa capacité à évoluer.

